

IMPORTANT: Tout dossier incomplet sera refusé.

Avant toute démarche n'hésitez pas à vous renseigner auprès du Service Logement
04 42 48 94 80

Information Importante :

Votre employeur cotise t-il à Action Logement ?

Si oui , vous devez vous inscrire sur la plateforme AL-IN

- Merci de compléter la page Choix des quartiers

☐ Carte Nationale d'Identité (recto-verso) ou passeport **en cours de validité** pour les deux époux ainsi que pour les autres personnes devant vivre au foyer ou Titre de Séjour en cours de validité (**justificatifs obligatoires**)

☐ Livret de famille pour les enfants ou certificat de grossesse (justificatifs obligatoires)

☐ Jugement de Divorce – Justificatif d'un avocat attestant que la procédure est en cours.

☐ Acte de saisine du juge aux affaires familiales attestant de la procédure d'instance de divorce.

☐ Dissolution du PACS

☐ Violence au sein du couple : **récipissé de la plainte**

☐ Attestation CAF(justificatifs obligatoires)

☐ Certificat d'hébergement + PI

☐ Logement en vente : Courrier notifié par le propriétaire

☐ Dernier avis d'imposition (**justificatifs obligatoires**)

☐ Carte de Sécurité Sociale

☐ 3 Derniers Bulletins de salaires + Contrat de travail ou attestations de chômage (**justificatifs obligatoires**)

☐ Justificatif retraite

☐ 3 dernières quittances de loyer + Copie du bail

